



REGLEMENT RELATIF A LA GESTION DES DECHETS

Fiche des tarifs dès le 1^{er} janvier 2022

Taxe de base

Pour deux personnes et plus :	Fr.	200.-
Pour personne seule :	Fr.	120.-
Par entreprise (y compris commerce et artisanat) :	Fr.	250.-

Taxe au poids

Pour ordures ménagères et plastique :	Fr.	0.59/kg
---------------------------------------	-----	---------

La taxe au poids doit être prépayée. Elle peut l'être par les moyens suivants :

- Par internet, si vous possédez une carte de crédit ou une Postcard
- Au kiosque Relay de la gare de Palézieux
- Auprès de l'administration communale d'Oron-la-Ville, Le Bourg 9, 1610 Oron-la-Ville

Taxes pour l'élimination des déchets particuliers

La commune ne facturera que le montant des tarifs pratiqués par les entreprises de collecte.

Remise des cartes

Une carte est remise gratuitement à chaque ménage.

Des cartes supplémentaires peuvent être acquises au prix de CHF 15.- par unité.

Naissance d'un enfant

Un montant de CHF 150.00 est crédité sur la carte lors d'une naissance. Ce montant n'est pas remboursé en cas de départ de la commune.

Au nom du Conseil communal :

Le Syndic :

Claude Gremaud



La secrétaire :

Christine Marchand

Chapelle, le 3 janvier 2022